

Mercredi de 15 h à 17 h  
Samedi de 9 h 30 à 11 h 30

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 06 NOVEMBRE 2015, À 18 H 30

**Membres présents** : Madame MILLEREAUX Monique (Maire), Madame DUCHENNE Karine, Monsieur CULLIERE Jean-Paul (Adjoint), Mesdames LEBIGRE Natacha, ROUX Isabelle, TARRINHA Nathalie, Messieurs AMICHAULT Jean-Claude, CULLIERE Nicolas, OLIVETTI Gilbert (Conseillers Municipaux).

**Absent non excusé** : Monsieur MILLEREAUX Vincent

**Secrétaire de séance** : Madame DUCHENNE Karine

- 
- 1°) Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal
  - 2°) Suivi des dossiers d'urbanisme (PC – DP – CU)
  - 3°) Suivi des commissions
  - 4°) Mairie d'Arcy sur Cure - Convention cantine : Années 2013-2014 et 2014-2015
  - 5°) Admission en non-valeur demandée par la Trésorerie (annulation de factures d'eau)
  - 6°) SDCI : Schéma Départemental de Coopération Intercommunale
  - 7°) SDEY : Maintenance des installations pour l'éclairage public
  - 8°) CCAVM : Révision des statuts
  - 9°) CCAVM : Maitrise d'ouvrage déléguée pour le fauchage communal et intercommunal
  - 10°) CLAS : Abonnement 2015
  - 11°) Budget Eau : Décision Modificative suite régularisations factures
  - 12°) Budget Eau : Décision Modificative clôture château d'eau
  - 13°) Budget Communal : Décision Modificative subvention abris bus Lac Sauvin (investissement)
  - 14°) Projet aménagement de sécurité RD 950 et VC 2 et proposition achat partiel de terre
  - 15°) Projet travaux 2016
  - 16°) Organisation des fêtes de fin d'année et date galette des rois
  - 17°) Demande d'installation éducateur canin et pension familiale
  - 18°) Convention entretien église
  - 19°) Achat véhicule utilitaire
  - 20°) Dotations : Fonds départemental taxe professionnelle et fonds départemental de péréquation
  - 21°) Point financier sur les locations salle des fêtes et logement camping
  - 22°) Eau : coupure suite installation des compteurs divisionnaires
  - 23°) Questions diverses

---

Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Frais de scolarité école de Précy-Le-Sec.
- Décision modificative subvention conseil départemental.

Le conseil accepte à l'unanimité.

**Madame le Maire ouvre la séance du Conseil à 18 heures 30.**

**1°) Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal**

Le dernier compte rendu du conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

## 2°) Suivi des dossiers d'autorisation de voirie (CU – DP – PC)

CU – CU d'information pour Mme PRENOT à Nailly.

DP – Néant

PC – Néant

Madame le Maire informe qu'elle effectue des travaux à son domicile (création d'une véranda). Du fait que la surface de plancher ajoutée est inférieure à 5m<sup>2</sup>, aucune déclaration préalable n'est exigée.

## 3°) Suivi des commissions

Contrat global Cure/Yonne : Compétence affecté au Parc du Morvan avec un budget de 22M€.

SDEY : Compte-rendu des travaux 2015 et reste à réaliser.

Assainissement non collectif : les contrôles individuels sont programmés pour 2016.

## 4°) Mairie d'Arcy sur Cure - Convention cantine : Années 2013-2014 et 2014-2015

Les frais de cantine pour l'année 2013/2014 sont de 2223.36 € et pour 2014/2015 de 2753.28 €. Il est proposé aux élus de délibérer pour approuver la décision modificative telle que présentée ci-dessous.

|       | Dépenses de fonctionnement | Recettes de fonctionnement |
|-------|----------------------------|----------------------------|
| 60632 | - 2800                     |                            |
| 61551 | -377                       |                            |
| 61522 | -600                       |                            |
| 6282  | -1200                      |                            |
| 62878 |                            | + 4977                     |

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

## 5°) Admission en non-valeur demandée par la Trésorerie (annulation de factures d'eau)

Suite au jugement du tribunal de commerce en date du 21/09/15, prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la Sté de restauration de St-Moré, la trésorerie demande l'annulation de factures d'eau pour un montant de 938.48 € pour les années 2010 à 2013 (compte 6542). Il est proposé aux élus de délibérer pour approuver la décision modificative telle que présentée ci-dessous.

|             | Dépenses de fonctionnement | Recettes de fonctionnement |
|-------------|----------------------------|----------------------------|
| Compte 615  | -939                       |                            |
| Compte 6542 |                            | +939                       |

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

## 6°) SDCI : Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Vu la complexité du dossier, Madame le Maire propose de reporter ce sujet à la réunion suivante et demande aux élus de prendre connaissance du dossier afin de délibérer.

## 7°) SDEY : Maintenance des installations pour l'éclairage public

SDEY a fait plusieurs propositions de maintenance avec un nombre de visites annuelles différents.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition pour 1 visite annuelle pour un coût à charge de la commune de 164 €.

## 8°) CCAVM : Révision des statuts

Par délibération de la CCAVM en date du 8 Octobre 2015, le conseil communautaire a validé une révision des statuts concernant le tourisme, la voirie, les travaux annexes de voirie et ouvrages d'art, et les aides financières et études. Le conseil municipal accepte à l'unanimité

## 9°) CCAVM : maîtrise d'ouvrage déléguée pour le fauchage communal et intercommunal

Suite à la décision de la CCAVM d'exclure de ses compétences le fauchage de la voirie intercommunale, celle-ci propose aux communes qui le souhaitent de confier le fauchage des voies communales et intercommunales à la CCAVM en maîtrise d'ouvrage déléguée. Le conseil municipal refuse à l'unanimité.

### 10°) CLAS : Abonnement 2015

Comme les années précédentes, le CLAS demande une prise en charge de l'abonnement annuel par enfant inscrit de 20 € pour l'année 2015. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### 11°) Budget Eau : Décision Modificative suite régularisations factures

Ce point est reporté à la prochaine réunion du Conseil Municipal pour plus amples explications.

### 12°) Budget Eau : Décision Modificative clôture château d'eau

La somme prévue au budget était de 1500 €.

La facture de Mazon (barrière) est de 361.20 € TTC et la facture de Maréchal (clôture) de 1519.56 € TTC.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier le budget comme suit :

|             | Dépenses de fonctionnement | Recettes de fonctionnement |
|-------------|----------------------------|----------------------------|
| Compte 615  | -381                       |                            |
| Compte 2158 |                            | +381                       |

### 13°) Budget Communal : Décision Modificative subvention abri bus Lac Sauvín (investissement)

La trésorerie nous demande de transférer cette subvention en investissement.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier le budget comme suit :

|                | Dépenses de fonctionnement | Recettes de fonctionnement |
|----------------|----------------------------|----------------------------|
| Compte 2135    | -400                       |                            |
| Compte 2041482 |                            | +400                       |

### 14°) Projet aménagement de sécurité RD 950 et VC 2 et proposition achat partiel de terre

Le Département de l'Yonne envisage de réaliser un aménagement de sécurité par la création d'un dégagement de visibilité au carrefour entre la RD950 et la voie communale n°2 sur la commune de Saint-Moré. Pour ce faire, il doit se porter acquéreur de portions de terrain dont la commune est propriétaire.

- 64m<sup>2</sup> de la parcelle E122, lieu-dit " Bois de la Vallée Bourgeois"
- 258 m<sup>2</sup> de la parcelle E118, lieu-dit "Vallée Martin"

Le département en propose l'acquisition pour un montant total de 61.82 €. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### 15°) Projet travaux 2016

Madame le Maire demande aux élus de réfléchir sur les travaux à prévoir sur l'année 2016.

La salle des fêtes nécessite une rénovation complète (toiture, menuiseries, cuisine, électricité, chauffage).

Vu la complexité du dossier, une aide d'accompagnement sera demandée auprès du CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Yonne) afin de mener correctement ce projet.

La toiture de l'église est en mauvais état. Des devis seront demandés.

Pour définir le devenir du gîte du presbytère, des devis sont demandés pour connaître le cout pour sa réhabilitation en logement.

Achat d'un jeu pour les + de 12 ans (exemple : table de ping-pong ou autres).

La salle de réunion de la mairie a besoin d'être rénové. Un devis a été demandé à CDM pour l'isolation pour un montant de 403.30 € TTC. Un autre devis pour l'électricité et la peinture a été demandé à Weldom pour un montant de 249 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité la rénovation de la salle de réunion et valide les 2 devis.

### 16°) Organisation des fêtes de fin d'année et date galette des rois

L'arbre de Noël des enfants aura lieu le Samedi 12 Décembre à 15h30, place de la mairie.

Comme les années précédentes, la carte de vœux sera accompagnée d'un présent. Madame le Maire propose plusieurs choix. Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'achat de bloc-notes avec calendriers pour un montant HT de 292.50 €.

La galette des rois aura lieu le Samedi 9 Janvier 2016.

### 17°) Demande d'installation éducateur canin et pension canine

Suite à l'éventuelle vente de la maison de Mme PRENOT, le futur propriétaire Mr DOVEZE souhaite faire de l'éducation canine et une pension (maximum 8 chiens de toutes races en boxe). Pour la pension, une distance de 50 mètres minimum doit être respectée.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'éducation canine mais **refuse** à l'unanimité la pension canine du fait des habitations très proches et du risque de nuisances phoniques.

### 18°) Convention entretien église

Du fait de désistement de la paroisse de Vézelay sur la maintenance de la cloche de l'église, et du problème de dysfonctionnement lors du changement d'heures, La commune devra prendre en charge celle-ci. Une convention sera établie entre l'organisme et la commune dès réception du devis.

### 19°) Achat véhicule utilitaire

Madame le Maire précise que le véhicule actuel n'est plus en état de fonctionner. Le changement de celui-ci devient donc indispensable.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cet achat pour un budget maxi de 4000 €. Un agent communal sera chargé de prospecter auprès des agences automobiles d'Avallon ou autres.

### 20°) Dotations : Fonds départementaux

Le conseil départemental a attribué à notre commune un fond départemental de la taxe professionnelle d'un montant de 5361 € et un fond départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation de 8509.97 €.

### 21°) Point financier sur les locations salle des fêtes et logement.

Les recettes pour la salle des fêtes sont de 1150 € (5 week-end + 3 journées + 3 locations tables/bancs + société de chasse).

Les recettes pour le gîte de la salle des fêtes sont de 1110 € (location de 6 semaines, taux d'occupation de 27 %). Dans la globalité, les locataires ont apprécié ce gîte, de petites améliorations sont à prévoir pour la prochaine saison. Madame le Maire précise que d'autres réservations pour la salle des fêtes sont prévues en fin d'année.

### 22°) Eau : coupure suite installation des compteurs divisionnaires

Pendant la pose des compteurs divisionnaires par Véolia, Madame le Maire informe les élus que des coupures d'eau seront nécessaires.

Le Lundi 30 Novembre de 13h30 à 18h00 : lotissement, rue de la cure et Nailly

Le Mardi 1<sup>er</sup> Décembre de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 : le bourg en entier

Le nettoyage des réservoirs est prévu le 3 décembre 2015

### 23°) Frais de scolarité Précý le Sec année 2009/2010 et 2010/2011

Compte tenu du litige sur les frais de scolarité des années 2009/2010 et 2010/2011 (subvention passée dans les frais de fonctionnement), le point a été effectué entre les deux communes et Mme le Maire informe les élus de la régularisation des années précitées. Le montant qui s'élève à 1985 € est à imputer au compte 6558.

Les élus acceptent à l'unanimité

### 24°) Décision modificative sur subvention Conseil Départemental (réhabilitation logement).

Une erreur de saisie s'est inscrite lors de l'enregistrement de cette subvention (inscrit 6062 € au lieu de 6602 €)

Il est proposé aux élus de délibérer pour approuver la décision modificative telle que présentée ci-dessous.

|              | Dépenses de fonctionnement | Recettes de fonctionnement |
|--------------|----------------------------|----------------------------|
| Compte 60632 | - 540                      |                            |
| Compte 673   |                            | +540                       |

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

## 25°) Questions diverses

- Demande de changement du panneau de basket et des drapeaux Français et Européen avec support. Les élus acceptent à l'unanimité
- Demande d'achat de fleurs pour l'hiver (jardinières bois devant la mairie et monuments aux morts). Les élus acceptent à l'unanimité
- Un élu précise que le chemin d'exploitation n°8 (chemin de la ferme) est en très mauvais état et nécessite une réfection de la part de la commune. Madame le Maire indique que ces frais ne sont pas imputables à la commune car un chemin d'exploitation appartient aux propriétaires riverains. Compte-tenu de ce désaccord, Madame le Maire se propose à porter ce point à la prochaine réunion du conseil municipal avec les textes correspondants à la définition d'un chemin d'exploitation.
- Un élu fait remarquer que la rue de la Roche qui se situe vers l'impasse est très mal indiquée. Les élus donnent leur accord à l'unanimité pour l'installation de panneaux signalétiques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Vu par Nous, le Maire de Saint-Moré, pour être affiché le 9 novembre 2015 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 Août 1884.

  
Le Maire,  
Monique MILTÈREUX  
YONNE